



Début de l'examen au Sénat du projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Les sénateurs ont débuté hier la discussion du projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, sujet d'une actualité brûlante s'il en est. Le ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB qui porte ce texte était d'ailleurs absent, ainsi que l'ont regretté plusieurs orateurs, car "retenu avec le président de la République à Berlin par un Conseil des ministres franco-allemand à l'agenda duquel est inscrit le défi migratoire", a souligné la ministre déléguée Jacqueline GOURAULT (cf. supra). "Le contexte politique sur notre continent étant instable, voire critique avec le risque que l'Union européenne se disloque autour de la question de l'immigration, sa présence était indispensable", a-t-elle justifié, avant d'assurer que le ministre d'Etat "sera devant vous (aujourd'hui) et pour la suite de vos travaux", prévus jusqu'à demain soir.

Le texte fera ensuite l'objet d'un vote solennel, mardi prochain. Puis une commission mixte paritaire tentera d'établir une version commune aux deux chambres. Un pari, tant la version adoptée dans la douleur à l'Assemblée nationale, et celle réécrite par la

commission des Lois du Sénat divergent. Au Palais-Bourbon, à l'issue d'une semaine complète, week-end compris, de débats acharnés, les députés avaient fini par voter l'essentiel du texte gouvernemental, ne l'amendant que très peu, en dépit de l'apparition des premières divergences au sein du groupe majoritaire (cf. BQ du 23/04/2018). Si un seul député REM avait finalement choisi de voter contre le projet de loi et donc de quitter le groupe (cf. BQ du 19/06/2018), 99 autres (soit près d'un tiers) n'ont pas pris part au vote manifestant ainsi leur embarras sur ce texte (cf. BQ du 24/04/2018). Il y a dix jours la commission des Lois du Sénat a accouché d'"un contre-projet plus cohérent, plus ferme et plus réaliste" (cf. BQ du 08/06/2016). Sa version prévoit, d'un côté, le durcissement du regroupement familial, l'interdiction du territoire des étrangers en situation irrégulière qui commettraient un crime ou un délit passible de cinq ans d'emprisonnement, l'obligation de quitter le territoire dès le rejet définitif de la demande d'asile et la suppression de l'aide médicale d'Etat (AME). De l'autre, la droite sénatoriale a symboliquement ajouté une partie relative à l'intégration que le gouvernement a prévu sans passer par la loi (cf. BQ du 06/06/2018), supprimé la réduction du délai de recours en cas de rejet en première instance de la demande d'asile, interdit formellement la rétention administrative des mineurs isolés et limité à cinq jours celles des mineurs accompagnant leur famille.



Hier après-midi, les sénateurs ont d'abord repoussé deux motions : l'une d'irrecevabilité déposée par la présidente du groupe CRCE Eliane ASSASSI qui a reproché au gouvernement de s'"attaquer à la solidarité des Français envers les étrangers (...), pour servir les intérêts d'une politique de libéralisation et de casse des valeurs républicaines", droit d'asile compris ; l'autre tendant à opposer la question préalable soutenue par le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR qui a demandé au gouvernement "de retirer une loi inefficace par rapport à ses propres objectifs, négative, uniquement répressive, méconnaissant l'enjeu européen".

Puis, ils ont entamé l'examen des plus de 500 amendements déposés sur ce texte, dont 24 présentés par le gouvernement. La plupart tendent à rétablir des mesures contenues dans la version du texte voté par l'Assemblée nationale et modifiées voire supprimées par la commission des Lois. Le gouvernement a toutefois échoué à faire supprimer l'article 1^{er} A définissant le contenu du rapport annuel remis au Parlement, qui a, au contraire, été enrichi.

La droite sénatoriale instaure un système de quotas

La majorité sénatoriale de droite a instauré, contre l'avis du gouvernement, un système de quotas pour contrôler l'immigration régulière. Cette disposition avait été introduite par un amendement de M. Roger KAROUTCHI (LR) accepté en commission. Mais pour être définitive, il faut qu'elle soit votée dans les mêmes termes à l'Assemblée, ce qui est improbable le gouvernement y disposant de la majorité. Elle a fait l'objet de plusieurs amendements de suppression qui ont été rejetés avec 135 voix pour -PS, CRCE (à majorité communiste), RDCE (à majorité radicale), et LREM- et 209 contre, LR, centristes et Indépendants.

Le dispositif prévoit que le Parlement conduise chaque année "un débat approfondi, à partir d'un rapport du gouvernement, intégrant toutes les dimensions de la politique nationale d'immigration et d'intégration". "Ce débat portera sur les orientations pluriannuelles de la politique d'immigration et d'intégration en présentant des indicateurs chiffrés rendant compte des flux d'entrée, de séjour et d'éloignement et fera l'objet d'un vote".